



Conseil Communautaire du 06 novembre 2019

COMPTE RENDU

Étaient présents : Nadine Bathelot / Lionel Dhos / Michèle Lepaul / Jean Claude Tramesel / Michel Broutchoux / Christian Roux / Sylvain Petitgenêt / Jean Luc Brule / Thierry Cousin / Denise Laurent / Henri de Malliard / Georges Bardot / Marc Doillon / Véronique Humblot / Jean Paul Marie / Bernadette Thouvenot / Daniel Viney / Anne Léonard / Marie Odile Hagemann / Christian Riondel / Dominique Ladier / Christiane Oudot / Alain Grillot / Christiane Grosjean / Annie Barret / Benoît Miège / Odile Pouilley / Florent Nurdin / Patricia Aubry / Michel Daval / Bernard Roger / Jean Louis Grandhaie / Paul Laurent / Jean Daniel Gérôme / Michel Richard / Bernard Gauthier / Marie Jeanne Mougin / Michel Désiré / Bernard Galmiche / Pascal Bigé / Thierry Bordot / Edith Doucet / Sabine Larue / Gaston Vilminot / Rosaire Coppola

Titulaires ayant donné une procuration : Brigitte Duhaut (procuration à Georges Bardot) / Martine Bavard (procuration à Henri de Malliard)

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Bruno Mouton

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Marie Françoise Mancassola / Martine Aubry / Marcel Beluche / Philippe Grisot / Jean Michel Bourgeois / Marie Noëlle Lavoine / Claude Ragué / Gérôme Broutchoux

Secrétaire de séance : Petitgenêt Sylvain

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance en date du 25/09/2019.

► Indemnité au Trésorier

Monsieur Madre a quitté ses fonctions de Trésorier courant août 2019 et a été remplacé par Madame Fonteny dès septembre 2019. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de conseil à Madame Fonteny calculée sur le même taux de base que Monsieur Madre soit 100%.

Monsieur le Président en profite pour informer les élus que la Préfecture a annoncé que la Trésorerie resterait ouverte toute l'année 2020. (Réunion en Préfecture du 06/11/2019)

► Décisions budgétaires modificatives

■ Monsieur le Président précise que les lignes 64111/012 et 6488/012 correspondent aux frais engagés pour remplacer les deux arrêts maladie de longue durée actuellement en cours et qui n'avaient pas été inscrits aux dépenses du budget primitif. Il ajoute que le remboursement par Sofaxis a quant à lui été inscrit dans les recettes du budget primitif.

■ M. Petitgenêt s'interroge sur les dépenses de personnel qui évoluent au-delà des limites fixées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ces deux lignes supplémentaires étaient imprévues.

■ M. Grillot rappelle que dans le DOB (p.18) la masse salariale avait été arrêtée à 1 200 000 € net. Deux points seront contrôlés à la fin de l'année. Le budget de la masse salariale à l'issue de l'exercice 2019 au regard des prévisions d'une part et la nécessité ou non de réévaluer ce budget pour 2020 pour prendre en compte les embauches effectuées en cours d'année d'autre part.

■ M. Miège demande des précisions quant aux quatre embauches qu'il était prévu de faire en cours d'année. Monsieur le Président indique que cinq embauches ont été faites en 2019, dont l'agent technique.

■ M. Doillon souhaite savoir si le budget prévu pour les quatre embauches porte sur une année entière ou non. En effet, si le budget prévu pour une année pour ces quatre embauches en cours d'année a été utilisé dans sa totalité, il sera nécessaire de revoir ce budget à la hausse en 2020. M. Grillot indique qu'à l'issue de l'exercice et lors de l'analyse des comptes, plus de précisions sur ces questions pourront être apportées. La commission finances se penchera sur la vérification des soldes entrée/ sortie de la masse salariale par rapport au budget primitif ainsi que sur les engagements à prévoir pour l'année prochaine.

DM 1 BUDGET PRINCIPAL			
VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
60632/011 Fourniture petit équipement		900 €	transfert crédits culture
611 / 011 Prestations de services	16 200 €		
6237 / 011 Publication	450 €		transfert crédits culture
6247 / 011 transports collectifs	450 €		transfert crédits culture
64111 / 012 rémunérations		25 000 €	
6488 / 012 Autres charges		25 000 €	
7398 / 014 reversement à l'OT Taxes de séjour		2 000 €	complément taxe de séjour
6811 / 042 Opération d'ordre amortissement		25 000 €	(non compris dans le total dépenses réelles)
TOTAL	17 100 €	52 900 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
6419 / 013 remboursement sur rémunérations		3 800 €	remb complém sur rémunération
7362 / 73 taxe de séjour		2 000 €	complément taxe de séjour
773 / 77 Produits exceptionnels OM		25 000 €	non prévu au BP
TOTAL	0 €	30 800 €	

Les recettes manquantes seront compensées par l'excédent du BP (Budget voté en suréquilibre) soit 5 000€

VIREMENTS DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
165		1 500 €	reversement cautions 35 CORPORATION ET M GOUX (restaurant Selles)
2051		1 500 €	licences windows 10
2111		4 000 €	achat terrain voie verte
2135	15 200 €		
2152		31 000 €	signalétique changement imputation
2312	22 800 €		surplus crédits dossier Aménag Combeauté clos
TOTAL	38 000 €	38 000 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
28xxx / 040 Opération d'ordre amortissement		25 000 €	(non compris dans le total recettes réelles)

Pour la section d'investissement : ce ne sont que des virements de crédits (dépenses) qui s'équilibrent

Avec 2 votes contre (S. Petitgenêt, MJ Thouvenot) , et 11 abstentions (J.D. Gêrome, A. Léonard, P. Aubry, A. Barret, M.J. Mougin, P. Laurent, B. Roger, ? Grosjean, C. Oudot, F. Nurdin, M. Doillon), le Conseil Communautaire approuve à la majorité cette décision budgétaire modificative.

DM 1 SPANC			
VIREMENTS DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
611 Prestations de services	2 000 €		
023 virement à la section investissement		2 000 €	
TOTAL	2 000 €	2 000 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
TOTAL	0 €	0 €	
VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
458102 Campagne réhabilitation 2		3 300 €	
2183 Matériel informatique		2 000 €	ordinateur SPANC à remplacer (HS)
TOTAL	0 €	5 300 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
458202 Campagne réhabilitation 2		3 300 €	
021 virement de la section de fonctionnement		2 000 €	
TOTAL	0 €	5 300 €	

Le Conseil Communautaire approuve cette décision budgétaire modificative à l'unanimité.

DM 1 BUDGET VERGERS DE FONTENOIS			
VIREMENTS DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
6811 / 042 Opérations d'ordre amortissement		780 €	
TOTAL		780 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
TOTAL	0 €	0 €	
VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
TOTAL	0 €	0 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
28xxx / 040 Opérations d'ordre amortissement		780 €	
TOTAL	0 €	780 €	

Le Conseil Communautaire approuve cette décision budgétaire modificative à l'unanimité.

DM 1 BUDGET BASE TOURISTIQUE PASSAVANT LA ROCHERE			
VIREMENTS DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
6811 / 042 Opérations d'ordre amortissement		40 €	
TOTAL		40 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
TOTAL	0 €	0 €	
VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
TOTAL	0 €	0 €	
RECETTES	EN MOINS	EN PLUS	OBS
28xxx / 040 Opérations d'ordre amortissement		40 €	
TOTAL	0 €	40 €	

Le Conseil Communautaire approuve cette décision budgétaire modificative à l'unanimité.

► Gratification Stagiaire

Au vu du travail de Madame Boudinot Célia lors de son stage durant 7 semaines au sein du Pôle Affaires Générales de la CCHC, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement d'une gratification d'un montant de 300 €.

► Fin de bail commercial du Restaurant de Selles - Restitution du dépôt de garantie de M. Laurent GOUX

Suite au départ du locataire du restaurant de Selles Monsieur Laurent Goux le 14/10/2019, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de reversement de son dépôt de garantie pour un montant de 937 €. (Référence du titre initial 1009/2011 en date du 28/12/2011)

M. Vilminot informe l'assemblée qu'un repreneur a été trouvé pour le restaurant. Il s'agit de M. Roubaud et sa famille qui prévoient une réouverture début 2020.

► Paiement du reste du fuel et inscription à l'état des lieux d'entrée pour les prochains locataires

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que lors de l'état des lieux de sortie de Monsieur GOUX – Immeuble sis à Selles - la cuve à fuel du restaurant contenait environ 1000 L de fuel. Cette cuve était vide au moment de la prise de possession des lieux par M. Laurent GOUX en 2011. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la restitution d'un montant de 930 € TTC (1000 litres de fuel – facture fournie par l'intéressé) à Monsieur Goux pour paiement du stock de fuel restant dans la cuve. Ce stock sera inscrit lors de l'état des lieux d'entrée des prochains locataires.

► Tourisme : avenant à la convention d'objectifs de l'OT Luxeuil les Bains Vosges du Sud

M. Désiré rappelle les modalités de la convention d'objectifs signée pour la période 2017-2019 avec l'OT. Compte tenu du terme de la convention et considérant l'année électorale de 2020, il est suggéré de signer un avenant de prolongation d'une année sur les mêmes objectifs que de la convention 2017 – 2019.

Le financement est néanmoins appelé à évoluer sur demande de l'OT.

L'OT prévoit des charges en progression ainsi que des actions supplémentaires par rapport à l'année 2019 dont Monsieur Désiré expose le détail.

Le besoin financier supplémentaire est estimé à 20 000€ pour l'année 2020 pour la part des Communautés de Communes. Selon la clef de répartition habituelle, la participation supplémentaire s'élève à :

- ↪ CCPLx : 12 000 € (59%)
- ↪ **CCHC : 6 500 € (33%)**
- ↪ CCTV : 1 500€ (8%)

L'avenant au contrat d'objectifs pour l'année 2020 portera donc la participation de la CCHC à 138 500 €.

A l'issue du vote, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'objectif pour l'année 2020 avec une participation financière de 138 500€. Toutes les autres modalités restent identiques à la convention initiale.

■ M. Grillot tient à souligner que la CCHC prend en charge des investissements dans ses structures dédiées au tourisme. Il cite en exemple le parc animalier de St Valbert qui représente un budget de 59 000 € et qui est mis à disposition de l'OT gratuitement.

Lors de la rédaction de la prochaine convention il préconise de revoir ces aspects. Il propose de définir un contrat de location payant avec l'OT sur le même principe que celui actuellement en place avec la CCPLx pour la location des locaux de l'OT.

■ M. Désiré précise qu'au moment de la signature de la convention qui est actuellement en cours, les communes de Fougerolles et de St Valbert n'avaient pas fusionné. Cette fusion sera à prendre en compte dans la prochaine convention.

Par ailleurs, la mise en place de la taxe de séjour permettra d'avoir des indicateurs chiffrés et précis sur l'attractivité touristique du territoire. Ces indicateurs serviront lors des négociations du prochain contrat avec l'OT.

► Adhésion à l'association « Aux sources de Saône et Meuse »

a) Cotisations pour l'année 2019

La CCHC a été appelée à soutenir l'association par une adhésion et par conséquent à verser sa cotisation fixée à hauteur de 60€ pour les intercommunalités.

b) Participation aux frais d'ingénierie et de fonctionnement

La CCHC est également appelée à verser une participation financière pour l'année 2019 afin de permettre de supporter les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement de l'association.

Selon la clé de répartition historiquement convenue, elle s'établit à 2 385,21 € en 2019 (pour rappel : 2 712,13 € en 2018).

A l'issue du vote, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à régler :

- l'adhésion à l'association « Aux Sources de Saône et Meuse » dont la cotisation s'élève à 60 €
- la participation aux frais d'ingénierie et de fonctionnement à hauteur de 2 385,21€

■ M. Désiré rappelle que la Région a mis en place un budget de 500 000 € d'aide destiné à la rénovation de bâtiment de caractère dans le cadre de la revalorisation du patrimoine tel que les maisons éclusières, les maisons pontières etc. Il invite les communes à participer à cet appel à projet intéressant.

■ M. Broutchoux informe M. Désiré que suite à l'Assemblée Générale où cet appel à projet a été présenté il n'a pas reçu de courrier ou de sollicitations pour participer. Il constate que si l'école de Passavant la Rochère a été retenue pour cet appel à projet, il regrette de ne pas avoir reçu d'informations sur sa commune.

■ M. Désiré précise qu'il n'est pas trop tard pour participer et que le projet sur l'école de Passavant la Rochère a vocation à servir d'exemple pour d'autres projets et de signal fort d'engagement des communes dans la démarche aux yeux de la Région.

► Voie verte à Passavant la Rochère : convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion de la véloroute en rive droite du bief 43 du canal des Vosges versant Saône avec VNF

M. Désiré présente le projet de convention de superposition envisagé avec VNF concernant l'utilisation des berges et du parking le long du canal des Vosges au profit de la CCHC. Après avoir listé les engagements de la collectivité, le Conseil Communautaire procède au vote et décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention de superposition avec VNF.

► Site provisoire pour l'accueil du Fab Lab – Coworking

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la commission en charge des espaces numériques du 04 novembre 2019 et à la visite sur site du BE le 05/12/2019, l'ancien site de la MFR de Fougerolles a été retenu pour accueillir le Fab Lab Coworking pendant 2 ans.

Il précise que le site actuel de Saint Loup ne répond plus aux attentes et n'offre pas des conditions de travail idéales à l'agent de la CCHC. Cette solution était provisoire et il est nécessaire de disposer d'un site plus adéquat rapidement.

■ M. Miège décrit les locaux au Conseil Communautaire et exprime sa satisfaction suite à la décision de la Commission Espaces Numériques. Il considère cette décision comme un rééquilibrage puisque ce sera la première fois qu'un service intercommunal sera proposé à Fougerolles.

■ Monsieur le Président rappelle le projet de création d'une Maison des Entreprises à Fougerolles, route des Chavannes dans les anciens locaux de Lufkin 1 et indique qu'à terme, le Fab Lab et le coworking seront intégrés à ce site de 1000 m² au total. Il indique également que le bureau exécutif a été convié à chaque étape de ce dossier de déménagement.

- M. Bordot exprime sa profonde déception et incompréhension quant au choix du site. Il souligne que le projet de Fab Lab est né à Saint Loup, que la commune a mis à disposition des locaux gratuitement pour ce projet et qu'elle travaille depuis un an avec les utilisateurs dans la perspective d'un déménagement sur le site de la Manufacture des Usines Réunies. L'association a d'ailleurs adressé un courrier à la CCHC pour l'informer de sa préférence pour le site proposé par Saint Loup. Le site actuel est aux normes et ne présente pas de risque potentiel pour le personnel.
- M. Brule indique que ce débat porte en réalité sur des problématiques d'aménagement du territoire, avec pour enjeu le rééquilibrage du territoire.
- Mme Barret est d'accord avec ce point de vue et souligne la nécessité de partager les services sur le territoire de la CCHC.
- M. Bordot informe l'assemblée que dans ce cas il y aura deux Fab Labs sur le territoire et qu'un Fab lab sera mis en place à Saint Loup quoiqu'il arrive.
- M. Doillon rappelle que depuis le début du projet, le caractère provisoire du site de Saint Loup a été précisé et que la création de deux Fab Labs sur le territoire constituerait une dérive budgétaire.

Avec trois votes contre (S. Larue, E. Doucet, T. Bordot), le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Fougerolles pour un local situé à Fougerolles au 1er étage de l'ancien site de la MFR pour l'usage suivant : installation pour une durée de 2 ans du Fab Lab de la Haute Comté et Coworking.

► Couverture réseau téléphonique

M. Tramesel informe le Conseil Communautaire que chaque élu va recevoir le 07/11/2019 un mail avec des identifiants et des consignes pour pouvoir se connecter au portail de Haute-Saône Numérique et à la cartographie de la couverture réseau de chaque commune. Pour les chemins en zone blanche qui ne sont pas répertoriés sur la carte, les Maires sont invités à transmettre les informations à Haute Saône Numérique. Pour peaufiner cette cartographie il est également possible d'emprunter l'équipement de contrôle (sac à dos avec téléphones) disponible sur demande.

► Prochains événements :

12 novembre 2019 – 16h → Haute Comté Tour Eco chez Fuji Seal à Fougerolles
 13 novembre 2019 – 10h → Commission Rivières
 14 novembre 2019 – 14h → Commission Appel d'offre Transfer de Compétences
 25 novembre 2019 – 18h → Conférence des Maires

Date du prochain Conseil Communautaire : le 11 décembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Communautaire ne demandant plus la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 21h30.